

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 13 novembre 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 3 novembre 2015
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-137

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme Isabelle MAINAND

OBJET

CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE PERSONNEL A
L'ASSOCIATION COMITE SOCIO-
CULTUREL DU PERSONNEL
MUNICIPAL - RENOUVELLEMENT

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à Mme CARRET), Mme ROUCHON (par proc. à M. PATUREL), M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. JOINT), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA jusqu'au N° 2015-110 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à Mme DU GARDIN), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2015-118 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc. à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER (à partir de N° 2015-108), M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNE, Mme Charlotte ROQUES

Était absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M. LE DEPUTE-MAIRE

Conformément à la loi 2007-148 du 2 février 2007, et à l'article 5-2 du contrat type d'objectifs et de moyens approuvé par le Conseil Municipal du 3 novembre 2008 et en complément du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé le 27 juin 2013 entre la Ville et le Comité socio-culturel du personnel municipal, la mise à disposition de personnel fait l'objet d'une convention séparée.

L'association "Comité socio-culturel du personnel municipal de Caluire et Cuire" a pour objet d'instituer, en faveur des agents en activité et en retraite, toutes les formes d'aides opportunes : financière, matérielle, culturelle et sportive. Elle vise aussi à gérer les différentes actions socio-culturelles en faveur du personnel adhérent.

Afin de permettre à l'association d'assurer pleinement l'ensemble des missions nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés, il est souhaitable que la Ville mette à disposition du Comité Socio-culturel, du personnel, et notamment un fonctionnaire territorial titulaire du grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe, à temps complet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
à l'unanimité, par 43 voix pour

- **APPROUVE**

les termes de la convention de mise à disposition de personnel ci-annexée,

- **AUTORISE**

Monsieur le Député Maire à signer ladite convention.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 novembre 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET